



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/784
21 août 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 21 AOÛT 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU RWANDA AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous exposer ci-après la position du Gouvernement rwandais au sujet de la détérioration de la situation dans la République démocratique du Congo.

Depuis le 2 août 1998, la République démocratique du Congo connaît une période d'instabilité caractérisée par une rébellion généralisée opposant l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (ADFL) aux autorités et à la personne du Président Laurent Kabila.

Les membres de l'Alliance et d'autres Congolais accusent M. Kabila, entre autres :

- D'être incapable de restaurer la paix, la sécurité, l'unité et la stabilité dans la République démocratique du Congo et la sous-région et de ne pas y être disposé;
- D'encourager les divisions au sein de l'Armée nationale congolaise en formant des milices privées organisées par tribus;
- De poursuivre une politique répressive à l'égard de toutes les forces démocratiques, caractérisées par des massacres collectifs et des assassinats, l'incarcération des dissidents politiques, la discrimination et des violations flagrantes des droits de l'homme;
- D'inciter à la violence et de promouvoir la haine ethnique.

De toute évidence, ces accusations définissent les paramètres de la crise congolaise et démontrent qu'il s'agit d'un conflit intérieur et politique. Les accusations selon lesquelles le Rwanda et d'autres pays auraient envahi la République démocratique du Congo constituent donc une calomnie et sont dénuées de tout fondement. L'état de guerre dans ce pays est à déplorer; c'est pourquoi le Gouvernement rwandais demande instamment à tous les Congolais de promouvoir un règlement politique. Nous demandons un cessez-le-feu immédiat, suivi d'une conférence multipartite et la mise en place d'institutions provisoires largement représentatives. Cela permettrait au peuple congolais de gérer lui-même la crise et mettrait rapidement fin à l'instabilité actuelle.

Il existe pour l'essentiel deux catégories de protagonistes dans le conflit congolais. Les principaux intéressés sont les Congolais eux-mêmes. Le maintien de la paix et de la stabilité au Congo leur incombe en premier ressort. Comme il a été souligné, il faudrait les aider et les encourager sur la voie d'un règlement pacifique du conflit. Les voisins immédiats et d'autres entités, qui constituent la seconde catégorie, devraient promouvoir ce processus. La stabilité dans la République démocratique du Congo est certes dans l'intérêt de ce pays mais également dans celui de ses voisins, et notamment du Rwanda.

Il est à déplorer que certains États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe aient décidé de soutenir le Président Kabila et non pas le peuple congolais, en envoyant des forces militaires à son secours. Cette décision a été prise au mépris total de celle adoptée au Sommet de Victoria Falls, le 8 août 1998, visant à envoyer une mission d'enquête de rang ministériel dans la région. Les conclusions de la mission ont été vidées de leur substance par les décisions militaires prises à Harare par les Ministres de la défense présents le 18 août 1998. Cette poursuite d'initiatives parallèles par le même convocateur est non seulement regrettable par principe mais frauduleuse de nature.

D'autres organisations régionales, comme la Communauté économique des Grands Lacs ont conclu il y a longtemps des arrangements avec la République démocratique du Congo en matière de sécurité. Il conviendrait d'en tenir compte.

La stabilité de la République démocratique du Congo est particulièrement importante pour le Rwanda, et ce pour des raisons de sécurité. Ces préoccupations résultent de la présence de soldats ex-rwandais et de milices Interahamwe et du fait qu'ils continuent d'utiliser le territoire congolais comme base arrière pour lancer des attaques contre la population rwandaise.

Les problèmes de la République démocratique du Congo ne sont pas le domaine réservé de la Communauté de développement de l'Afrique australe. D'autres pays qui sont ses voisins immédiats, comme l'Ouganda, le Burundi, le Congo, la République centrafricaine et le Rwanda, qui ne sont pas nécessairement membres de la Communauté, ont plus intérêt à ce que la situation de la République démocratique du Congo soit stable que la plupart de ses États membres. Tous ces pays auraient donc dû être consultés.

L'intervention militaire de certains pays membres de la Communauté dans la crise actuelle dans la République démocratique du Congo ne favorise en aucune manière un règlement pacifique du conflit. De par sa nature même, elle ne peut que servir les intérêts étroits de ceux qui dirigent l'intervention. Cette intervention ne sert ni les intérêts du peuple congolais ni ceux de la région dans son ensemble.

Le Rwanda se réserve le droit d'intervenir et d'aider le peuple congolais dans sa recherche d'une solution durable, de quelque manière qu'il jugera appropriée.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Rwanda auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Gideon KAYINAMURA
